

quantités d'autres genres de véhicules militaires et des véhicules destinés à l'origine à la consommation civile. Il a été décidé de ne pas établir au Canada une fabrique de chars d'assaut; les Centurion sont achetés du Royaume-Uni.

Le programme de construction a comporté des dépenses considérables pour casernes et autres habitations, édifices pour le réseau de radar antiaérien, pistes d'atterrissage et autres ouvrages. Ces travaux s'imposaient pour répondre aux problèmes à long terme que posaient la défense et l'accroissement de l'effectif des forces armées. Les commandes placées durant l'année financière 1951-1952 prévoyaient la construction de 3,400 édifices préfabriqués, dont 650 baraques destinées à l'arctique.

Les industries textiles ont reçu de fortes commandes de vêtements et autres fournitures, comme couvertes, matelas et lits de toile. La plus grande partie des vêtements et de l'équipement qui ne sont pas confectionnés à partir de tissus larges a été commandée durant la première moitié de l'année financière, mais les uniformes et manteaux faits de tissus larges ne pouvaient être commandés si tôt. On a tout d'abord commandé l'étoffe et, à mesure que cette dernière était disponible, on a adjugé les contrats, surtout durant la seconde moitié de l'année financière, aux entrepreneurs qui s'occupaient de la coupe, de la confection et du garnissage, notamment en ce qui concernait les besoins possibles de mobilisation. Les commandes diminuent à mesure que les stocks augmentent. Celles de chaussures en cuir et en caoutchouc, ainsi que d'autres articles en cuir, comme gants et ceintures, répondent aux besoins actuels et de stockage.

On a aussi pourvu aux autres besoins des forces armées, y compris ceux qui avaient trait aux aliments, aux carburants et lubrifiants, aux produits chimiques, aux fournitures médicales, à l'équipement de photographe, aux instruments de laboratoire, scientifiques et autres, au matériel de caserne, aux meubles et à l'ameublement, et à l'équipement de bureau.

En certains cas, la production de défense a nécessité l'établissement de certaines installations qui conserveront une faible valeur après la période d'urgence. Dans les circonstances, on ne peut s'attendre que les entrepreneurs fassent des déboursés sans pouvoir se rembourser à même les contrats avant de terminer les travaux de défense. Aussi, le gouvernement est autorisé à accorder aux entrepreneurs une aide en immobilisation qui couvre l'outillage et l'équipement ou les nouvelles constructions et les additions. Tout ce qui est ainsi fourni demeure la propriété de la Couronne; les édifices sont construits sur les terrains de la Couronne. Certaines machines-outils, propriété de la Couronne, qui avaient servi durant la seconde guerre mondiale, ont été remises en état et fournies aux entrepreneurs au titre du programme actuel de défense.

**Régies et priorités.**—Aux premiers stades de l'accélération de la production de défense, il a été nécessaire de canaliser l'utilisation de certaines matières essentielles produites au Canada et ailleurs. La loi sur la production de défense stipule, à l'article 30, que "Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, désigner comme matière essentielle toute matière ou substance dont il est indispensable, à son avis, de contrôler la fourniture et l'emploi afin d'assurer la disponibilité d'approvisionnements de défense suffisants, ou en vue de la construction ou du fonctionnement d'entreprises de défense". Des décrets du conseil ont désigné comme essentiels un certain nombre de produits chimiques et de composés chimiques, la pâte de bois et le papier-journal, certaines formes de métaux non ferreux et de minéraux non métalliques, ainsi que